

FINANCES

**CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE**

**SEANCE PUBLIQUE
DU 20 MARS 2003**

N° 2003-54

11/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2003

Rapporteur : M. LE DEPUTE-MAIRE

Les subventions municipales proposées aux Associations locales pour l'année 2003 par les différentes commissions municipales, se présentent de la manière suivante :

A/ AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISME (9233/6574/01104000)

PEINTURE

- Art Vivant		2.241 €
- Peintres en Champagne		8 963 €
. dont Expositions Maison Clémangis	4.390 €	
. acompte (délibération du 19 décembre 2002)	2.285 €	
→reste à verser	6.678 €	
- Salon Orange		179 €
- O Z'Arts Citoyens		153 €

EDITIONS ERUDITES

- Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts		686 €
- Société Archéologique		449 €
- Nouvelle Catalaunie		153 €
- Les Mots du Nau		153 €

DANSE ET FOLKLORE

- Association Folklorique Chaalonnaise		610 €
- Ensemble Traditionnel Champenois "Les Jasées"		6405 €
. dont Carnaval de Châlons	5490 €	
. acompte (délibération du 19 décembre 2002)	4575 €	
→reste à verser	1830 €	
- Art'Cadence		610 €
- Cité Danse		300 €

MUSEES ET PATRIMOINE

- Les Amis du Vieux Châlons		441 €
- Les Amis de la Basilique de l'Epine		448 €

MUSIQUE

- A Cœur Joie Châlons	1.049 €
- Société Chorale	2.290 €
- En Avant les Jeunes de Châlons-en-Champagne	299 €
- Association pour la Promotion, le Rayonnement et l'Animation du Conservatoire (APRAC)	2.240 €
- Musiques sur la Ville :	
. Festival Place à la Musique	68.600 €
. Faites de la Musique	3.050 €
. Musiques du Dimanche	4.573 €
. Scènes des Musiques Actuelles (SMAC)	15.245 €
- Association des Parents d'Elèves du Conservatoire de Musique	1.490 €
- Résonances	153 €
- Ouane Brothers Band	299 €
- G.M.C.I. Groupe de Musique Chorale et Instrumentale	448 €
- Ensemble vocal Polyfolia	153 €
- Ensemble Ebonata	153 €

THEATRE

- Furies	
. Festival des Arts de la Rue et de la Piste	106.714 €
Salle Rive-Gauche – l'Entre-Sort	39 000 €
. dont acompte (délibération du 19 décembre 2002)	26 000 €
→reste à verser	13 000 €

DIVERS

- Association pour le Développement de la Communication Radio Mau-Nau	823 €
- Châlons A.V.F. Accueil	763 €
- l'Echiquier Châlonnais -	12 000 €
. Fonctionnement	3.580 €
. Evénements	800 €
. Accession en 1 ^{ère} division	7 620 €

Total	12 000 €
- Les Calandres Pétilantes	153 €
- Club Aquariophile Châlonnais	250 €
- Cercle Culture et Loisirs	<u>300 €</u>

TOTAL 281 836 €

B/ JUMELAGES

Au titre du Budget Principal :

9204/6574/01120000

- Comité de Jumelage Châlons-Neuss	1.219 €
- Comité de Jumelage Châlons-Ilkeston	1.219 €
- Charte d'Amitié Châlons-Razgrad	1.219 €
- Club Franco Allemand	914 €
- Les Amis du Jumelage Châlons-Neuss	762 €
- Comité Châlons-Ilkeston - Tir	335 €
- Comité de Jumelage Châlons/Bobo-Dioulasso	<u>1.829 €</u>
TOTAL	7.497 €

Au titre du Budget Annexe du Service des Eaux :

- Comité de Jumelage Châlons-Bobo-Dioulasso	<u>12.257 €</u>
TOTAL	19.754 €

C/ JEUNESSE**92421/6574/32910000**

- Auberge de Jeunesse "l'Embellie"	1.210,00 €
- Fédération Châlonnaise des Cœurs Vaillants et Ames Vaillantes	299,00 €
- Scouts Unitaires de France	328,00 €
- l'ADELPA	97.007,00 €
. dont acompte (délibération du 19 décembre 2002)	48.500 €

92422/6574/30890062

- M.J.C. Vallée Saint-Pierre	155.417,96 €
. dont acompte (délibération du 19 décembre 2002)	38.100 €
- M.J.C. Verbeau	155.417,96 €
. dont acompte (délibération du 19 décembre 2002)	38.100 €
- M.J.C. Mont Saint-Michel	140.020,61 €
. dont acompte (délibération du 19 décembre 2002)	30.500 €
- Centre Social Emile Schmit	103.300,00 €
. dont acompte (délibération du 19 décembre 2002)	30.500 €
TOTAL	653.000,53 €

D/ PERSONNEL (92020/6574/01760200)

- C.A.S. (Comité d'Action Sociale)	165.660 €
. dont acompte (délibération du 20 février 2003)	83.000 €
- A.M.S.L. (Association Municipale Sports et Loisirs) "Arbre de Noël du Personnel Municipal"	10.000 €
- M.N.T. (Mutuelle Nationale Territoriale)	<u>23.180 €</u>
TOTAL	198.840 €

E/ SPORTS (92414/6574/34220200)

- 1 ^{ère} Compagnie d'Arc	1.215 €
- Académie Châlonnaise de Billard	665 €
- Aéro Club Farman Clément	350 €
- ASPTT	20.490 €
- Association Châlonnaise de Vol à Voile	1.505 €
- Association des Associations Collèges et Lycées	4.069 €
- Association des Sports de Glace Châlonnais	1.610 €
- Association Sportive Châlonnaise Handisport	150 €
- Association Sportive des Cheminots de Châlons	7.985 €
- Bowling Club Châlonnais	1.225 €
- Cercle d'Escrime Châlonnais	5.195 €
- Châlons Roller Club Champenois	765 €
- Club Alpin Français	2.410 €
- Club Canin Châlonnais	150 €
- COC Rugby	4.760 €
- COCAA	2.940 €
- COCAC Lutte	3.990 €
- COCC Football	4.950 €
- Cyclo 51	4.435 €
- Espérance Basket Amateurs	4.330 €
- Hockey Club Châlonnais	2.035 €
- La Jeanne d'Arc	3.005 €
- La Pédale Châlonnaise	4.415 €
- La Renaissance	9.360 €
- Le Destrier	1.115 €
- Les Archers Châlonnais	2.470 €
- Les Hommes Grenouilles de Champagne	830 €
- Les Kronos	635 €
- Les Marocains de Châlons	320 €
- Les Vaillantes de la Marne	4.775 €
- L'Espérance	3.340 €
- L'Espoir Gymnastique	3.595 €
- Malassam Passion	150 €
- Nautique Entente Châlonnaise	8.895 €
- Office Municipal des Sports	1.386 €
- Seconde Mi-Temps	305 €
- Ski Nautique Club	560 €
- Société Mixte de Tir Châlonnais	1.145 €
- Union Sportive de l'Enseignement Laïque Châlonnais	1.385 €
- Union Touristique des Amis de la Nature	290 €
TOTAL	123.200 €

F/ AFFAIRES SOCIALES (92524/6574/01107500)**FAMILLE**

- Maison Départementale de la Famille de la Marne	763 €
- Association Départementale des Veuves Civiles et Chefs de Famille	305 €
- Union Féminine Civique et Sociale (U.F.C.S.)	305 €
- Comité Alexis Danan - Enfance Majuscule	229 €
- Aide aux Mères	763 €
- Conseil Familial et Conjugal de la Marne (ACFCM)	460 €
- Orphelinat National des Chemins de Fer	153 €
- Centre d'Information des Droits des Femmes	800 €

VIE DES QUARTIERS - LOGEMENT - LOISIRS

- Loisirs - Solidarité - Retraités	153 €
- Groupement des Amicales de Bienfaisance	763 €
- Amicale des Grévières	305 €
- COMAL	1.525 €
- Association des Retraités et Pré-retraités FO	153 €

ENTRAIDE - SOLIDARITE

- Arc-en-Ciel (Maison des Avocats)	1.677 €
- Solidarité Prison Justice	610 €
- Comité Châlonnais du Mouvement de la Paix	153 €
- Artisans du Monde	206 €
- Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	300 €
- Amicale des Immigrés de Châlons	153 €
- Union Nationale des Retraités et Personnes Agées	305 €
- Banque Alimentaire de la Marne	1.900 €
- Les Restos du Cœur	2.104 €
- Le Secours Catholique	800 €
- Secours Populaire	650 €
- Centre du Volontariat	153 €
- SOS Amitié (Reims)	153 €
- Amicale BIO	305 €
- Amnesty International	153 €
- Croix Rouge (Samu Social)	920 €

TOTAL**17.219 €****G/ ENVIRONNEMENT (92833/6574/70000000)**

- Société Horticole	300 €
- Marne Nature Environnement	300 €

TOTAL**600 €****H/ TRANSPORT - CIRCULATION (92020/6574/01000000)**

- Comité Départemental de la Prévention Routière	1.067 €
--	---------

I/ SYNDICATS (92025/6574/32700000)

- Union locale C.G.T	933 €
- Union locale F.O.	933 €
- Union interprofessionnelle de secteur C.F.D.T.	933 €
- Union locale C.F.T.C.	933 €
- Union Nationale des Syndicats Autonomes (U.N.S.A.)	<u>933 €</u>
TOTAL	4665 €

J/ SANTE - FAMILLE - HANDICAPES (92510/6574/01103000)

- Alcool Ecoute Joie et Santé	1.068 €
- Association Châlonnaise de Parents d'Enfants Inadaptés (ACPEI)	1.220 €
- Association Châlonnaise de Protection des Animaux (ACPA)	763 €
- Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains (ADOT 51)	500 €
- Association des Donneurs de Sang bénévoles	458 €
- Association Française contre les Myopathies (A.F.M.)	610 €
- Association des Insuffisants Rénaux Champagne-Ardenne (AIR)	400 €
- Association des Paralysés de France (A.P.F.)	458 €
- Association des Secouristes de Châlons-en-Champagne	763 €
- Association Sportive de Sauvegarde et Secourisme	153 €
- Centre Régional d'Etudes et d'Actions en faveur des personnes Handicapées et Inadaptées (CREAHI)	458 €
- Club Cœur et Santé	458 €
- Comité Départemental d'Education pour la Santé de la Marne (CODES 51)	458 €
- Ecole des Enfants Malades de la Marne	305 €
- Enfance Asthme Allergie	305 €
- Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés (FNATH)	458 €
- Vie Libre	1.068 €
- Visite des Malades dans les Etablissements Hospitaliers de la Marne (VMEH)	<u>153 €</u>
TOTAL	10.056 €

K/ EDUCATION

9220/6574/20000000

- A.P.G.A. (Association pour la Promotion de la Gestion Appliquée)	214 €
- Lire et Faire Lire dans la Marne	300 €
- P.E.E.P. (Fédération des Parents d'Elèves de l'Enseignement Public)	244 €
- Confédération Nationale des Combattants Volontaires de la Résistance - Union Départementale de la Marne	230 €

9223/6574/25000000

- Institut Universitaire du Temps Libre	1.570 €
- Centre de Recherche, d'Etude et de Formation	5.350 €

92255/6574/30160100

- Comité Départemental de la Prévention Routière (dont 3.965 € votés au BP 2003)	<u>4.465 €</u>
--	----------------

TOTAL 12.373 €

L/ ANCIENS COMBATTANTS (92025/6574/01000000)

- ACPG CATM Section de Châlons-en-Champagne	152 €
- Amicale de la Résistance Châlonnaise	305 €
- Amicale des Porte-Drapeaux de Châlons-en-Champagne	152 €
- Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre	152 €
- Association des Anciens Marins	152 €
- Association des Revenants et Anciens du 106 ^{ème} RI	152 €
- Association Nationale des Cheminots, Anciens Combattants, Résistants, Prisonniers, Victimes de Guerre	152 €
- Comité de la Voie Sacrée et de la Liberté	152 €
- Confédération Nationale des Anciens Combattants Volontaires de la Résistance - Union Départementale de la Marne	152 €
- Comité d'Entente des Anciens Combattants	305 €
- Fédération et Amicales des Déportés, Internés, Résistants Politiques et Familles des Disparus de la Marne	152 €
- Fédération Nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes	152 €
- Groupement Amical des Associations Patriotiques	152 €
- Maison du Combattant	457 €
- Union des Droits et de la Défense des Rapatriés	<u>152 €</u>
TOTAL	2.891 €

Le montant total de ces subventions s 'élève à 1 323.501,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 mars 2003,
OUI l'exposé qui précède,

ADOpte les attributions de subventions ci-dessus proposées aux Associations Locales, pour l'année 2003 ;

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits prévus au Budget Primitif 2003.

--

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 38 voix pour et 4 abstentions,
Prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROCC
Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **26 mars 2003**
et de la date de publication le **25 mars 2003**

Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général



Eric AMELINE